

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 avril 2021 à 20 h par visioconférence, avec enregistrement audio.

Sont présents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Denis Santerre, maire

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de l'assemblée*

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Elle remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, la séance du conseil est tenue par visioconférence. Le public n'est pas admis et il est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 (176.1 C.M.)
 - 6.2. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 (966 C.M.)
 - 6.3. Affectation de l'aide financière Covid-19 pour l'exercice 2021
 - 6.4. Activités de formation pour la directrice générale adjointe
 - 6.5. Adoption du *Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 pour la construction d'une bibliothèque municipale*
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2020
 - 8.2. Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*
 - 8.3. Appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé
 - 8.4. Résultat d'appel d'offres sur invitation – Marquage des chemins municipaux
 - 8.5. Aménagement d'une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage
 - 8.6. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Modification de la réglementation – **Adoption finale des règlements**
 - 10.1.1. Règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05

- 10.1.2. Règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07
- 10.1.3. Règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09
- 10.1.4. Règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des permis et certificats numéro 2008-11
- 10.1.5. Règlement numéro 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain
- 10.1.6. Règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie
- 10.2. Modification de la réglementation – **Adoption des 2^e projets de règlement**
 - 10.2.1. Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
 - 10.2.2. Règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07
- 10.3. Entretien des aménagements paysagers
- 10.4. Comité pour la sauvegarde du quai – Projet de port de refuge
- 10.5. Comité pour la sauvegarde du quai – Projet de toilette publique à l'entrée du quai
- 10.6. Projet « Café La Caisse » – Versement de l'aide financière au démarrage
- 10.7. Appui à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » auprès de la CPTAQ
- 11. Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2021-2022
 - 11.2. Club de ski de fond – Signalisation touristique sur la route 132
- 12. Suivi de la dernière période de questions**
- 13. Divers**
 - 13.1. Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de l'assemblée**

2021-071 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 12 avril 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

3. Approbation du procès-verbal

2021-072 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} mars 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

4. Présentation et adoption des comptes

2021-073 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2021 :

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés) | 47 732.33 | \$ |
| Liste des comptes payés (chèque # 8379) | 70 140.00 | \$ |
| Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501213 au #501239) | 21 015.46 | \$ |
| Total des comptes au 28 février 2021 | 138 887.79 | \$ |

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

6.1. *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 (176.1 CM)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*.

6.2. *Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 (966 C.M.)*

2021-074 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.3. *Affectation de l'aide financière Covid-19 pour l'exercice 2021*

2021-075 AFFECTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE COVID-19 POUR L'EXERCICE 2021

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé une aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 au montant de 34 250 \$;

Considérant que la totalité de cette somme a été constaté dans l'exercice financier 2020 à titre de revenus;

Considérant que l'utilisation de cette somme a été prévue au budget de l'année financière 2021 adopté par la résolution #2020-238;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de virer une somme de 34 250 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté vers l'excédent de fonctionnement affecté dans le but de couvrir les impacts financiers en 2021 en lien avec la pandémie de la Covid-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.4. *Activités de formation pour la directrice générale adjointe*

2021-076 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation ABC/DG intermédiaire en mode virtuel pour les gestionnaires municipaux qui détiennent de l'expérience dans le domaine municipal;

Considérant que Élections Québec offre gratuitement une formation sur la plateforme Teams destiné aux présidents et secrétaires d'élection nouvellement en fonction;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, aux activités de formation suivantes :

- « **ABC/DG intermédiaire en mode virtuel** » offerte par l'ADMQ au montant de 475 \$ plus les taxes (dates à déterminer);
- « **Organiser une élection municipale** » offerte par Élections Québec qui aura lieu les 7 et 8 juin 2021 sur la plateforme Teams.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2020-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

6.5. *Adoption du Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 pour la construction d'une bibliothèque municipale*

2021-077 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 272 135 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 244 921 \$ EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Attendu qu'il y a lieu d'annuler le solde résiduaire à financer à la suite de l'abandon du projet de construction de la bibliothèque municipale en vertu de la résolution #2009-192;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité de Baie-des-Sables doit se prévaloir des articles 453 et 454 du Code municipal du Québec pour abroger le règlement décrétant une dépense et un emprunt;

Attendu que l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation et d'un dépôt d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le versement d'une subvention* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 272 135\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT DE 244 921\$ EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler le solde résiduaire à financer à la suite de l'abandon du projet de construction de la bibliothèque municipale en vertu de la résolution #2009-192;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité de Baie-des-Sables doit se prévaloir des articles 453 et 454 du *Code municipal du Québec* pour abroger le règlement décrétant une dépense et un emprunt;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement a été précédée d'une présentation et d'un dépôt d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion donné à la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu que le conseil municipal décrète par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le versement d'une subvention » et porte le numéro 2021-02 des règlements de la Municipalité de Baie-des-Sables.

ARTICLE 3 OBJET

Par le présent règlement, le conseil municipal abroge le *Règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le versement d'une subvention*. Cela aura pour effet d'annuler la dépense projetée, d'annuler l'autorisation d'emprunter pour financer la dépense projetée et ainsi annuler le solde résiduaire à financer inscrit dans les registres du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8.1. *MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2020*

2021-078 REDDITION DE COMPTES 2020 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le *ministère des Transports du Québec (MTQ)* a versé une compensation de 152 616 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la reddition de comptes a été remplacée par un questionnaire dans le rapport financier;

Considérant que les frais encourus admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* sont :

| | |
|--|------------|
| Dépenses relatives à l'entretien d'hiver | 124 134 \$ |
| Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver | 62 995 \$ |
| Dépenses d'investissement | 252 782 \$ |
| Total des frais encourus admissibles | 439 911 \$ |

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.2. *Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, dépose le certificat relatif au résultat de la

procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*. Puisqu'aucune demande n'a été faite, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Il devra obtenir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8.3. Appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé

2021-079 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

Considérant qu'il y a lieu de rajeunir la flotte de camions de déneigement actuellement vieillissante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

- D'effectuer un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé;
- De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à préparer les documents d'appel d'offres public. Les soumissions devront être reçues au début du mois de mai 2021.
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres public afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

L'achat visé est un camion de déneigement 10 roues avec benne épandeuse à abrasif à contrôle électronique, d'une gratte à neige à l'avant, d'une gratte à neige sur le côté et d'une gratte sous le châssis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.4. Résultat d'appel d'offres sur invitation – Marquage des chemins municipaux

2021-080 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant la résolution #2021-050 relative à l'appel d'offres sur invitation pour le marquage routier;

Considérant que l'invitation a été lancée à neuf (9) entrepreneurs situés au Québec;

Considérant que nous avons reçus les cinq (5) soumissions suivantes :

- Multi-Lignes de l'Est au montant total de 5 042.80 \$ taxes incluses;
- Durant Marquage et Associés inc. au montant total de 7 832.68 \$ taxes incluses;
- Lignes Maska au montant total de 8 413.87 \$ taxes incluses;
- Permaligne inc. au montant total de 8 565.64 \$ taxes incluses;
- Pavagex inc. au montant total de 29 594.57 \$ taxes incluses.

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est au montant total de 4 386.00 \$ plus les taxes pour le marquage de la ligne jaune centrale, des lignes d'arrêt blanches et des traverses de piétons dans tous les chemins municipaux asphaltés le tout tel que mentionné dans le document d'appel d'offres sur invitation.

Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est mandaté pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux. Le coût de ces travaux de marquage routier sera payé à même les dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.5. *Aménagement d'une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage*

2021-081 **DEMANDE AU MTQ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT SUR LA ROUTE 132 VIS-À-VIS L'INTERSECTION DE LA ROUTE LEPAGE**

Considérant les résolutions #95-245, #2005-074 et #2016-063 relatives à l'aménagement d'une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage;

Considérant que cette voie de contournement est demandée régulièrement par les citoyens de Baie-des-Sables depuis plus de 2 décennies;

Considérant que le *ministère des Transports du Québec (MTQ)* procèdera pour l'année financière 2021-2022 à des travaux d'asphaltage de la route 132 à l'est de l'intersection de la route 297 sur une distance de 4,4 kilomètres;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adresser une nouvelle demande formelle au *ministère des Transports du Québec (MTQ)* à l'effet d'aménager une voie de contournement sur la route 132 vis-à-vis l'intersection de la route Lepage à Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

8.6. *Nivelages des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)*

2021-082 **NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2021 par les entrepreneurs de la région au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total). Les entrepreneurs locaux seront privilégiés selon les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

10.1. *Modification de la réglementation – Adoption finale des règlements*

2021-083 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-5 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-05-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-084 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07 AFIN D'AJOUTER UNE PRÉCISION POUR LE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES LOTS RIVERAINS AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-07-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-085 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-09 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-09-3 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-086 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-11 AFIN DE PERMETTRE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT, DE MODIFIER CERTAINS DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT ET D'AJUSTER LES TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT

Il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-11-6 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster les tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et certificat* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-087 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03 SUR LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME EN PÉRIMÈTRE URBAIN

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-088 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 SUR LA QUALITÉ DE VIE

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

10.2. Modification de la réglementation – Adoption des 2^e projets de règlement

2021-089 **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE PLUSIEURS DISPOSITIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'adopter, à des fins d'approbation référendaire, le *Deuxième projet de règlement numéro 2008-06-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

2021-090 **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-07 AFIN D'AJOUTER LES ACTIVITÉS D'AGROTOUTISME DANS LES ZONES AGRICOLES DYNAMIQUES, VIABLES ET AGROFORESTIÈRES À TITRE D'USAGE CONDITIONNEL**

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter, à des fins d'approbation référendaire, le *Deuxième projet de règlement numéro 2012-07-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

10.3. Entretien des aménagements paysagers

2021-091 **ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les dépenses d'embellissement en période estivale;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

- Entretien paysager Josée Robitaille au montant de 495.50 \$ (249.50 \$ en 2020);
- Gestion BDS (Nathalie Pelletier) au montant de 900.00 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter la soumission de Madame Josée Robitaille au coût approximatif de 495.50 \$ plus les taxes applicables pour un entretien printanier, mi-saison et automnal des aménagements suivants :

- Aménagement paysager en face du bureau municipal;
- Aménagement paysager au pied des deux (2) enseignes dans les ronds-points du village;
- Aménagement paysager réalisé par le comité d'embellissement dans le rond-point Ouest du village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant votés(es).

10.4. Comité pour la sauvegarde du quai – Projet de port de refuge

Le conseil municipal considère la résolution #2021-038 toujours pertinente. Le Comité pour la sauvegarde du quai devra documenter davantage son projet pour obtenir un appui « moral » de la municipalité. Le directeur général répondra par courriel à l'effet que les trois (3) premiers éléments de cette résolution devront minimalement être réalisés par le comité.

10.5. Comité pour la sauvegarde du quai – Projet de toilette publique à l'entrée du quai

Le conseil municipal ne désire pas donner son accord au projet considérant la non-conformité règlementaire du projet, du coût de raccordement élevé au réseau d'aqueduc et d'égout et de la planification financière irréaliste présentée par le Comité pour la sauvegarde du quai. Le directeur général informera le comité par courriel de cette décision.

10.6. Projet « Le Café La Caisse » – Versement de l'aide financière au démarrage

2021-092 VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2021 POUR LE PROJET « LE CAFÉ LA CAISSE »

Considérant que le comité de démarrage du projet « Le Café La Caisse » demande le versement d'une aide financière au démarrage au montant de 20 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- D'accorder une aide financière au démarrage du projet de 20 000 \$ à l'organisme sans but lucratif « Le Café La Caisse »;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à son versement;
- D'exiger à l'organisme une reddition de comptes démontrant l'utilisation de l'aide financière dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires. À défaut, l'aide financière devra être remboursée à la municipalité.

Que cette dépense soit assumée à même les redevances éoliennes d'Énergie Bas-St-Laurent soit, un premier 10 000 \$ à même le budget de fonctionnement de l'année 2021 et le second 10 000 \$ à même le surplus accumulé.

Le vote est demandé sur cette proposition. Mesdames Odette Simoneau, Gabrielle Trigaux, Véronique Lamarre et Marie-Claude Saucier votent en faveur. Madame Nicole Marcheterre et Monsieur Alain Leprince votent contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

2021-093 SONDAGE EN LIEN AVEC LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « LE CAFÉ LA CAISSE »

Considérant que le comité de démarrage du projet « Le Café La Caisse » demande le versement d'une aide financière au démarrage au montant de 20 000 \$;

Considérant qu'il y a divergences d'opinion sur le bien-fondé de cette aide financière à l'organisme sans but lucratif « Le Café La Caisse »;

Considérant que la contribution financière municipale dans ce projet regarde de près les contribuables de Baie-des-Sables, ces derniers n'ayant pas été consultés;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de consulter les contribuables de Baie-des-Sables par l'envoi d'un sondage postal à savoir s'ils sont favorables ou non au versement d'une aide financière de 20 000 \$ par la municipalité à l'organisme sans but lucratif « Le Café La Caisse ». Une enveloppe de retour préaffranchie sera jointe aux envois.

Le vote est demandé sur cette proposition. Madame Nicole Marcheterre et Monsieur Alain Leprince votent en faveur. Mesdames Odette Simoneau, Gabrielle Trigaux, Véronique Lamarre et Marie-Claude Saucier votent contre cette proposition.

Rejetée à la majorité des conseillers (ères).

10.7. Appui à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » auprès de la CPTAQ

2021-094 APPUI À LA DEMANDE DE « LES ENTREPRISES YVON D'ASTOUS ET FILS INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière-gravière et d'une carrière de schiste;

Considérant que cette demande vise essentiellement à renouveler les autorisations aux dossiers numéro 410484 et 410707 pour une période de 10 ans, mettre à jour les superficies visées et ajouter l'exploitation d'une carrière de schiste;

Considérant que la parcelle de terrain visée par cette demande est située en zone agricole sur le territoire de Baie-des-Sables, soit les lots 5 934 904 et 5 934 905 du Cadastre du Québec;

Considérant que le terrain visé par cette demande a une superficie totale d'environ 2,61 hectares;

Considérant qu'un programme de réhabilitation a été préparé par un agronome;

Considérant que dans son état actuel, le site est difficilement compatible avec un usage agricole ou forestier;

Considérant qu'avant d'entreprendre les travaux d'extraction, la couche de sol arable sera mise en réserve en vue de la restauration du site;

Considérant que l'exploitation et la restauration du site permettront de remettre ce terrain dans un état compatible avec un usage forestier tout en conservant un profil topographique très similaire au profil actuel;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le projet du demandeur n'aura aucun effet négatif sur le milieu agricole existant et permettra à la fin de l'exploitation d'améliorer la valeur forestière de cette parcelle de terrain;

Considérant que le projet améliorera les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la communauté qui est visée par une faible densité d'occupation du territoire;

Considérant que le projet en entier est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire à la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de « Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc. » datée du 20 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2021-2022

2021-095 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2021-2022

Considérant l'aide précieuse fournie par l'*Unité régionale de loisir et de sport (URLS)* du Bas-Saint-Laurent dans l'organisation d'activités de loisir;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2021-2022 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

11.2. Club de ski de fond – Signalisation touristique sur la route 132

Le Club de ski de fond de Baie-des-Sables a fait une demande à la municipalité pour installer une signalisation touristique sur la route 132 annonçant la direction à prendre pour accéder aux pistes de ski de fond. Le directeur général leur a transmis les coordonnées du mandataire (www.panneaubleu.com). Un contrat prévoyant les conditions d'admissibilité et les coûts devra être signé entre l'organisme et le mandataire.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Aucune question n'avait été posée lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur

Puisque le conseil municipal juge le prix de l'offre présentée par le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables beaucoup trop élevé, aucune contre-proposition n'a été effectuée. Le dossier sera de nouveau étudié par le conseil municipal à savoir si une contre-proposition sera présentée.

14. Période de questions du public

Aucune question n'a été soulevée.

15. Levée de l'assemblée

2021-096 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Alain Leprince résolu de lever la séance à 21 h 17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) ayant voté.

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Véronique Lamarre, mairesse suppléante de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que, à l'absence du maire, la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante